

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2023

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, PERRAULT, PERRON (présent à partir de la délibération 1-5), VIGNAUD, MMES BOULINEAU et LIDDLE

Etaient absents-excuses : Mme THAUVIN et M. DOUCET

Le Jeudi 30 novembre 2023 à 18h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance

Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : le classement national de la cloche de 1789, ce qui est accepté à l'unanimité

1/ Délibérations :

1-1/ Passage nomenclature M 57

Monsieur le Maire indique qu'au niveau national, le passage des communes à la nomenclature M57 à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2024, sera obligatoire et demande, conformément à la réglementation, de statuer sur ce changement de nomenclature budgétaire et comptable.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57 abrégé à compter du 1^{er} janvier 2024.

1-2/ Prime de pouvoir d'achat

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire du centre de gestion d'Indre-et-Loire relative à la possibilité d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution de cette prime à hauteur de 400 € par agent et demande de transmettre cette décision au centre de gestion pour accord.

1-3/ Groupement de voirie 2024

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que depuis plusieurs années, la commune adhère au groupement de commande voirie de la communauté de communes Loches Sud Touraine pour la prestation de fourniture et livraison de matériaux (enrobé froid et sel de déneigement)

Il propose de continuer pour l'achat d'enrobé froid et d'en commander 12 big bag.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la prestation citée ci-dessus.

1-4/ Commission de contrôle de la liste électorale

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les membres de la commission de contrôle de la liste électorale sont nommés pour 3 ans. Le renouvellement doit être fait pour l'année 2024 c'est pourquoi le conseil municipal doit désigner son représentant. Il est demandé à Alain Perrault s'il accepte de reconduire sa nomination à cette fonction. Suite à l'accord de l'intéressé, les conseillers reconduisent, à l'unanimité, sa nomination pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

1-5/ Photocopieur secrétariat de mairie

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de location du photocopieur faite par la société « Ig system », qui, du fait du prix copie proposé, permettrait une économie d'environ 70 € par trimestre. De plus, cette société s'engage à racheter les frais de résiliation du contrat actuel avec Dactyl buro/ Konica-Minolta.

Monsieur le Maire suggère de modifier les habitudes et de privilégier les copies noir et blanc pour les éditions de nos dossiers.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de changer de titulaire du contrat de location et de maintenance du photocopieur.

1-6/ Dommage causés au logement 7 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle le souci électrique causé lors du contrôle de l'assainissement autonome du logement 7 rue de l'Eglise. En l'absence de la locataire et avec son accord, un agent communal a ouvert le logement pour permettre au SATESE d'effectuer le contrôle de l'assainissement autonome, nécessitant diverses manœuvres électriques. A son retour, la locataire s'est rendu compte que le compteur électrique était disjoncté et que cette coupure avait causé des dégâts dans son congélateur d'une valeur estimée à 184 euros.

Ne connaissant pas la réelle cause de cette coupure, le conseil municipal accepte de rembourser la marchandise perdue suivant l'estimation fournie et demande que désormais, les agents communaux ne se substituent plus aux locataires pour diverses démarches, même pour rendre service.

Ce logement est actuellement libre de location.

1-7/ Classement national de la cloche de 1789

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2023, la cloche de 1789 a été inscrite au niveau régional au titre des Monuments historiques d'un objet mobilier.

Il précise que, suite à cette décision, la DRAC propose un classement national de cette cloche conservée en l'Eglise Saint Laurent de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de classement national de cette cloche.

2/ Informations :

2-1/ Loi APER

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de transmettre une proposition de zones d'accélération début décembre à la communauté de communes, pour avis.

Il rappelle son approche de la problématique, insistant le manque de directives de l'Etat et sur le fait que seuls les projets d'envergure méritent à son sens de figurer dans la liste des zones d'accélération. Il indique les zones ou des projets pourraient voir le jour, après consultations des différents propriétaires et la réunion publique organisée le 3 novembre dernier.

Monsieur Perron demande si cette réunion s'est bien déroulée.

Monsieur le Maire indique qu'il y avait une trentaine de participants posant des questions pertinentes et que la réunion s'est déroulée dans une grande sérénité.

Concernant la détermination des zones d'accélération, il cite :

- le projet agrivoltaïque actuel aux Charbonnières
- la liste des projets de pose de panneaux sur divers bâtiments agricoles d'une superficie au sol de plus de 500 m²
- les moulins de Chanvre et d'Humeau, dont les propriétaires étudient la possibilité d'installations hydro-électriques.

Madame Boulineau précise que les turbines sont en général bruyantes.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque.

Monsieur Chaboisson indique que les biefs actuellement s'ensavent, et que cette formule permettrait certainement de réguler la circulation de l'eau.

Monsieur Vignaud demande des informations sur le projet du l'ancien site Dennery à Preuilly.

Monsieur le Maire répond que ce dossier est accepté en globalité et que les travaux vont bientôt commencés

Monsieur le Maire propose à ce stade de transmettre sans délibération, les zones étudiées pour avis à la communauté de communes. La délibération sera prise lors de la prochaine réunion du conseil, avant envoi de la proposition au Sous-Préfet pour transmission à la Région.

Monsieur Perron demande des précisions sur la nature des avis formulés sur les projets.

Monsieur le Maire répond que les projets devront répondre aux normes d'urbanisme, feront l'objet d'une enquête publique et nécessiteront un arrêté préfectoral d'autorisation.

Monsieur Dupuis estime que la réglementation locale (SPR) et l'avis des ABF devront évoluer pour mieux répondre aux demandes d'installation des énergies nouvelles.

Monsieur Vignaud montre son opposition aux demandes pour installation d'éoliennes.

2-2/ Circulation du Bourg

Monsieur le Maire fait part des possibilités d'aménagement de la sécurité de circulation dans le Bourg, étudiées avec les services du STA :

Limitation de la vitesse à 30km/h

- donner la priorité à la rue Notre Dame des Champs au carrefour de la route de Chambon
- Dans la rue du Général de Menou, création de 2 places de parking et pose de plots
- Dans la rue du Château, marquage au sol (ligne blanche) permettant de matérialiser l'axe de la chaussée entre la grille d'entrée du château à la rue de l'Eglise.

Par ailleurs, le passage en sens unique de la route de la tuilerie est reporté car le regard de la fibre installé route de la grotte ne permet pas l'aménagement. Un renforcement ou un déplacement du regard est nécessaire.

Monsieur le Maire indique aussi avoir demandé des précisions sur le déploiement de la fibre dans le Bourg et sur l'enfouissement de leur réseau en même temps que des autres réseaux.

Des précisions sont attendues lors des réunions pour les travaux d'enfouissement.

2-3/ Vœux 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers que la cérémonie des vœux est prévue le vendredi 5 janvier 2024 à 18 heures 30 et propose d'inviter certains élus afin de profiter de cette occasion pour promouvoir la commune et ses événements festifs prévus pour 2024.

Il propose de programmer une réunion avec le Préfet, le Député et le Sénateur à la laquelle seraient aussi conviées des personnes de divers horizons mais ayant des attrait à la commune.

2-4/ Formation aux premiers secours

Monsieur le Maire informe la possibilité de réaliser une formation pour 15 personnes, sur les gestes qui sauvent, à Boussay, en février 2024 avec les pompiers.

2-5/ Roue Tourangelle

Monsieur le Maire informe les conseillers que la course cycliste 'La Roue Tourangelle' passera sur la commune le dimanche 24 mars 2024.

C'est une épreuve professionnelle et cette année elle se déroule en Touraine du Sud avec son départ à Descartes. Lors de leur passage sur la commune, les coureurs monteront la route des Bois de Veaux.

Monsieur le Maire regrette que les coureurs ne passent pas dans le Bourg mais les circuits sont déjà établis et doivent répondre à des contraintes de kilométrage (200 à 210 kms maximum).

Il faudra certainement prévoir des personnes pour la sécurité sur cette portion de circuit.

2-6/ Congrès départemental des maires :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu du déroulement de la journée.

2-7/ Aménagement paysager de halle

La commission ad hoc expose le projet d'emplacement des parkings et des plantations.

L'étape suivante consiste dans le choix des essences des différents arbres.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission pour leur implication dans ce projet qui progresse rapidement.

2-8/ Divers

Monsieur Dupuis fait un compte rendu du conseil d'école précisant qu'il y a 62 élèves à Preuilly et 114 à Yzeures.

Monsieur Salais fait celui du SIVOM des 2 Rivières pour lequel il y a un souci avec le camion car non reçu au contrôle technique.

Monsieur le Maire fait celui de la commission tourisme de la communauté.

Monsieur Chaboisson indique que la commission économique de la communauté se réunira le 5 décembre.

Monsieur le Maire indique que cette année la cérémonie du 5 décembre organisée par les Anciens Combattants aura lieu à Boussay à 10h45.

La séance fut levée à 20 heures 15.